

DÉLIBÉRATION N° 2024-2025_031
du conseil d'administration de l'Université Marie et Louis Pasteur
portant élection du président de l'université

Séance du 17 avril 2025

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L. 712-2 ;
Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018, et notamment son article 9 ;
Vu le décret n° 2024-1082 du 29 novembre 2024, et notamment son article 9 ;
Vu les statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur, et notamment ses articles 7.1 à 7.3 ;
Vu le règlement intérieur provisoire de l'Université Marie et Louis Pasteur, et notamment son article 4.

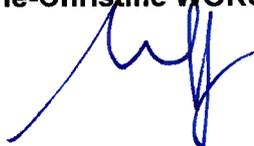
Le président de l'Université Marie et Louis Pasteur est élu pour cinq ans à la majorité absolue des membres en exercice du conseil d'administration à l'exception des représentants du monde socio-économique et du représentant international du monde académique.

Candidatures	
M. Hugues DAUSSY	
M. Laurent LARGER	
Nombre de membres du conseil d'administration disposant du droit de vote pour l'élection du président	31
Majorité absolue requise pour l'élection	16
Résultats au 2^{ème} tour de scrutin	
Votants (décomptes des émargements)	31
dont votes par procuration	6
Enveloppes trouvées dans l'urne	31
Bulletins blancs ou nuls	5
Suffrages exprimés	26
Ont obtenu	
M. Hugues DAUSSY	24 voix
M. Laurent LARGER	2 voix

Avec 24 voix sur 31, M. Hugues DAUSSY est élu président de l'Université Marie et Louis Pasteur.

Fait à Besançon, le 17 avril 2025

La présidente de séance
Marie-Christine WORONOFF



L'assesseur « BIATSS »
Jean-Yves RAUCH



L'assesseur « usager »
Selena PATOIS



*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université Marie et Louis Pasteur*